

Nombre de membres :
Afférents au Conseil Municipal : 15
En Exercice : 14
Qui ont pris part à la délibération : 14
Date de la Convocation : 21/11/2024

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CUQ-TOULZA

L'An Deux Mille Vingt-Quatre et le Vingt-Cinq Novembre, les membres du Conseil Municipal de la commune de CUQ-TOULZA se sont réunis en séance ordinaire à 20 heures et 30 minutes, après convocation légale, sous la Présidence de M. Jean-Claude PINEL, Maire.

Étaient présents : M. Jean-Claude PINEL, M. Pierre HERAILH, M. Michel BATUT, M. Gérard BOUISSON, M. Jean-Claude NOURET, M. André HEBRARD, Mme Anne-Charlotte BARLERIN, Mme Nathalie BARDOU, M. Serge CLERGEAU, Mme Sylvie GAY, M. Didier JANSON, M. Philippe JACQUIER, Mme Florence PENA. Le quorum est atteint.

Étaient représentés : M. Frédéric BASTIEN ayant donné pouvoir à Mme Anne-Charlotte BARBELIN.

Étaient excusés : M. Frédéric BASTIEN.

Secrétaire de séance : Mme Sylvie GAY.

OBJET DE LA DELIBERATION :

Délibération 2024/64 : Résultats de l'enquête publique préalable au déclassement du domaine public communal d'une partie de la place du Caducée (voie communale n°28)

Vu l'article L2141-1 du Code général de la propriété des personnes publiques,
Vu les articles L. 141-3 à L. 141-10 du Code de la voirie routière décrivant la procédure d'enquête publique qui doit précéder la vente,

Considérant la voie communale n°28 (place du Caducée),

Considérant le projet d'aménagement d'une rampe d'accessibilité devant la pharmacie sur le domaine public, qui a pour conséquence de porter atteinte à la fonction de circulation assurée par la voie,

Cette partie de voie n'étant plus affectée à l'usage public, elle peut être déclassée et être cédée au propriétaire riverain après enquête publique pour désaffectation et aliénation.

Considérant la délibération n°2024/32 en date du 27 mai 2024, autorisant le Maire à procéder à l'enquête publique préalable au déclassement du domaine public communal d'une partie de la place du Caducée (voie communale n°28) ;

Considérant l'arrêté du Maire n°T2024/26 en date du 20 juin 2024 pour l'ouverture de l'enquête publique et la désignation du commissaire enquêteur ;

Considérant qu'une enquête publique a été effectuée du 02 septembre 2024 au 18 septembre 2024 inclus.

Le commissaire-enquêteur a déclaré que l'enquête a été menée en conformité avec les termes de l'arrêté du Maire de la Commune de Cuq-Toulza, organisant son déroulement. Il émet un avis favorable au projet de déclassement d'une partie de la place du Caducée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 14 voix pour :

- CONSTATE que la procédure a été respectée ;
- DECIDE le déclassement de cette portion de voie du domaine public, d'une contenance de 23ca ;
- MET EN DEMEURE la SCI TODELOTTE d'acquérir les terrains attenants à leur propriété, par acte administratif ;
- FIXE le prix de vente des chemins à 5 €/m², tous frais annexes à ce déclassement étant à la charge de l'acheteur : document d'arpentage du Géomètre et le déplacement du regard pluvial.
- AUTORISE M. le Maire à signer tout document nécessaire à la poursuite de cette affaire.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.
Le Maire, M. Jean-Claude PINEL.



Délibération rendue exécutoire
Affichage et envoi en Sous-Préfecture
De Castres, le 05/12/2024
Le Maire,
M. Jean-Claude PINEL



Le Secrétaire de séance, Mme Sylvie GAY.

A handwritten signature in black ink, appearing to be "Sylvie Gay", written over a horizontal line.